

éteint. Qu'a fait jusqu'ici l'Angleterre pour réparer les anciennes fautes ? Nous voyons que le serment du *test* n'a pas été aboli plus de bonne heure à la Nouvelle-Ecosse qu'ailleurs, c'est-à-dire pas avant 1827. Combien a-t-il fallu de temps pour permettre à un prêtre catholique de pénétrer en territoire néo-écossais ? Et depuis ? R. écrit que le gouvernement anglais, une fois l'acte consommé, dut bien en accepter les conséquences. Il faudrait distinguer. Au surplus, la question de responsabilité ministérielle est assez vaine et ne saurait rien changer à la responsabilité nationale. La manière d'agir de l'Angleterre, en ce cas, constituerait tout au plus ce que son propre code de lois criminelles appelle *la complicité après le fait* ; c'est une bien pauvre excuse aux yeux de la morale. Un fait terrible se dresse contre la métropole anglaise, c'est celui que l'une des plus lourdes fautes de sa politique coloniale en Amérique, celui qu'un crime national sans nom a été perpétré et est resté sans réparation !

Pour achever cette discussion déjà si longue sur un point particulier, ne semblerait-il pas que si la France doit être tenue responsable des malheurs qui ont affecté ses établissements d'Amérique, l'Angleterre doit répondre aussi des siens ? Or, voici encore un reproche que je ferai à l'auteur d' "*Acadia*," et c'est celui de n'avoir eu que des duretés pour le pays de ses ancêtres, tandis qu'il exalte outre mesure ce lieu commun qui s'appelle la sagesse anglaise. Le succès a le don d'entraîner les meilleurs esprits. L'Algérie, les contrées orientales conquises par la France et même notre Canada français achèvent, heureusement, de tuer cette légende que la France n'a pas d'aptitudes colonisatrices. Qui ne sait, à présent, les conditions politiques si différentes dans lesquelles luttèrent la France et l'Angleterre pour la suprématie coloniale ? Il eut fallu beaucoup de patiente étude pour comparer les deux pays et distribuer ensuite des brevets de supériorité à l'un aux dépens de l'autre. R. n'avait eu ni le temps ni le loisir de faire cet examen et c'est dommage, car je crois qu'il eut tiré de là des considérations intéressantes, qui eussent probablement modifié son jugement. Faute de s'y être livré, en tout cas, les comparaisons qu'il fait entre la sagesse anglaise et la légèreté française, outre qu'elles sont bien rebattues, sont d'une philosophie douteuse, superficielle et, disons le mot, sans portée aucune. Il n'est pas sans à propos de remarquer qu'en faisant ce procès sommaire des deux nations rivales au cours de son ouvrage, R., après avoir vanté la marche régulière du progrès, chez l'une,